

Bulletin spécial No. 3

12e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, Salvador, Brésil

QUELQUES CONCLUSIONS DU CONGRES

Dans ce troisième et dernier bulletin nous revenons sur les différentes activités menées par Défense des Enfants International (DEI) au cours du douzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale.

Les activités de DEI se sont articulées autour de deux objectifs principaux: demander aux États qu'ils adoptent et appliquent des sanctions socio-éducatives pour les adolescents en conflit avec la loi qui ne comportent pas de privation de liberté ; et combattre la criminalisation croissante de l'adolescence ainsi que la tendance d'abaisser l'âge minimum de responsabilité pénale.

Pour ses activités au cours du Congrès, DEI s'est basée sur l'Observation générale n ° 10 sur les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, organisme en charge du suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Consciente que la plupart des États parties à la Convention n'utilisent pas l'Observation générale No. 10 pour mettre en place des systèmes de justice pour mineurs complets, tout au long du Congrès, DEI a mené les activités de sensibilisation et de lobbying suivantes:

1) Elaboration de documents présentant les positions et les préoccupations de notre organisation, un mouvement mondial pour les droits de l'homme des enfants et des adolescents présent dans 40 pays.

2) Organisation d'un séminaire latino-américain sur la justice pour mineurs à Salvador pendant le Congrès, lequel a appelé les États parties à la Convention à réfléchir sur ce thème. Le séminaire a été suivi par le vice-président du Comité des droits de l'enfant (Jean Zermatt), l'ancien vice-président du même organe (Norberto Liwski), le Rapporteur spécial des Nations unies sur la violence contre les enfants (Marta Santos Pais), le vice-président de DEI pour la région des Amériques (Marcos Guillén), la coordinatrice du Projet régional sur la justice pour mineurs de DEI en Amérique latine (Rose Marie Acha), la responsable du programme de justice pour mineurs au Secrétariat international de DEI à Genève (Anna Volz), le coordonnateur de ANCED / DEI-Brésil (Margarida Marquez), ainsi que des responsables de haut niveau du gouvernement brésilien. Tous ont exprimé des inquiétudes liées au thème de la justice pour mineurs et ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures lors du Congrès. A ce propos, les participants du séminaire ont élaboré une proposition concrète visant à modifier les paragraphes sur la justice pour mineurs dans la Déclaration finale du Congrès.

3) Participation active à des événements parallèles durant le Congrès. Par exemple, la Coordinatrice du Projet régional sur la justice pour mineurs et la représentante du

Secrétariat International sont intervenues dans deux réunions parallèles organisées par le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs et par l'Institut international sur les droits de l'enfant. Virginia Murillo, qui représente la société civile dans un groupe autour de l'Etude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, est également intervenue lors d'une manifestation parallèle.

4) Rencontres avec des représentants de gouvernements présents à Salvador dans le but de les informer sur les préoccupations de DEI et de s'assurer qu'elles sont reflétées dans la Déclaration finale du Congrès.

5) DEI a aussi rencontré des représentants d'autres organisations de droits de l'homme, tels que l'Observatoire International de Justice Juvénile, Penal Reform International et Terre des Hommes, entre autres.

6) Pendant le Congrès DEI a participé activement à d'autres activités en lien avec les droits de l'enfant, telles que des réunions sur les enfants de la rue, sur l'assistance aux victimes de violations des droits de l'homme, sur la justice réparatrice et sur la prévention de la violence.

7) DEI a également contribué à l'élaboration d'une déclaration conjointe des ONG sur le Congrès. La déclaration reflète finalement la position de DEI, mais nous pensons que la méthodologie utilisée pourrait être améliorée afin d'assurer une plus grande cohérence et la participation de plus d'organisations.

DEI regrette que les négociations menées par les États autour de la Déclaration finale du Congrès ont été faites à huis clos et en privé, ce qui a réduit la possibilité d'entreprendre un suivi adéquat des discussions.

Nous sommes convaincus que la Déclaration finale du Congrès représente un succès important en ce qui concerne la protection des droits des enfants en conflit avec la loi et l'objectif de renforcement des systèmes spécialisés de justice pour mineurs. De nombreux participants à la conférence ont exprimé leur désir de mettre fin à l'association enfants/adolescents – criminalité/violence, et ont encouragé DEI à poursuivre ses efforts dans la défense des droits de l'enfant à travers le monde.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

Guillen Marcos, vice-président régional des Amériques DEI
dniamericas@gmail.com

Rose Marie Acha, coordination régionale du Programme de justice pour mineurs
rosemarie_acha@dni-bolivia.org